
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la société populaire réunie du canton de Châteauneuf qui annonce des dons patriotiques et demande de changer le nom de trois communes, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la société populaire réunie du canton de Châteauneuf qui annonce des dons patriotiques et demande de changer le nom de trois communes, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 194-195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30458_t1_0194_0000_18

Fichier pdf généré le 22/01/2023

jaloux de concourir au triomphe de la Liberté, ont partagé à l'envi le fruit de leurs sueurs avec les défenseurs de la patrie. L'envoi consiste en 44 chemises, 13 paires guêtres, 7 paires souliers et 3 paires bas.

Le glaive de la loi a fait justice des Brissotins. Les rebelles de Lyon sont tombés sous la hache. La Vendée n'est plus. Les lâches anglais ont été forcés d'abandonner leur proie. Le port La Montagne est en notre pouvoir. L'énergie républicaine est partout victorieuse depuis que la terreur est à l'ordre du jour; néanmoins, Législateurs, la patrie n'est pas hors de danger. Nos ennemis nombreux concertent un dernier effort pour ensevelir la République sous ses ruines. Fermes et inébranlables à votre poste, ne désespérez pas le sommet de la Montagne, que le vaisseau de l'Etat ne soit arrivé au port. Continuez vos infatigables travaux : fidèles à vos serments, vivez et mourez s'il le faut pour le salut de la République comme nous voulons tous vivre et mourir pour la défendre.

Le président des Sans-Culottes de Sahune au nom de tous ses frères. Vive la République. »

[Non signé.]

36

Philippe-Guy Dauvergne, gendarme de la République, en activité à Paris, prie la Convention d'enjoindre au comité de la section de l'Observatoire d'inscrire sur ses registres sa femme et ses enfans, dont l'aîné n'est âgé que de 5 ans, pour qu'ils puissent jouir de la gratification accordée, par le décret du 22 pluviôse, aux femmes et enfans des militaires de toutes armes.

Renvoi au comité de la guerre (1).

37

Les administrateurs du district de Compiègne préviennent la Convention qu'ils ont fait déposer au trésor public 21 marcs 1 once 1 gros d'or, 2142 marcs 2 onces 2 gros d'argenterie, et 1728 marcs 5 onces 3 gros de galons et étoffes d'or et d'argent provenant des églises et des émigrés.

Ils invitent la Convention à rester à son poste, et la félicitent sur le décret qu'elle a rendu en faveur de leurs frères de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

38

La société montagnarde de Compiègne invite la Convention nationale à rester à son poste, à continuer ses travaux héroïques, et la félicite

(1) P.V., XXXIII, 111. Bⁱⁿ, 18 vent.; J. Sablier, n° 1185; M.U., XXXVII, 312.

(2) P.V., XXXIII, 112. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl^t); Mon., XIX, 658; J. Fr., n° 531; C. Eg., n° 568; M.U., XXXVII, 301; Ann. patr., p. 1936.

sur le décret qu'elle a rendu pour l'affranchissement des nègres.

« Vos prédécesseurs dit-elle avoient composé avec la nature et l'humanité en ne rendant à la liberté que les hommes de couleur; on peut même dire que c'étoit un raffinement de cruauté et d'injustice, que d'avoir amené le bonheur si près des noirs sans les en faire jouir.

« Mais vous avez promené vos regards sur un autre hémisphère et vous avez rencontré des hommes appartenans à la République française, réduits à la condition des bêtes de somme; vos cœurs ont frémi d'horreur, et l'immortel décret de leur affranchissement a été lancé ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

39

Le citoyen Sevestre, président de la société populaire de Lintot, district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, fait passer à la Convention la somme de 154 l. 5 s. qu'il a recueillie dans le sein de la société, pour le soulagement des veuves et orphelins de nos braves frères tués à la reprise de Toulon. Il ajoute que cette victoire a été célébrée par une fête et des réjouissances publiques. Le 10 pluviôse, a été planté l'arbre de la fraternité; tous les citoyens se sont empressés de prendre part à cette cérémonie.

Cependant il dénonce la municipalité comme n'étant point à la hauteur de la révolution.

Mention honorable des dons, insertion de l'adresse au bulletin, et renvoi de la dénonciation au comité de salut public (2).

40

Les sans-culottes républicains des communes de Châteauneuf, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Maurice, Ligny et Vauban, formant le canton de Châteauneuf, réunis en société populaire, font part à la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser au district, pour les braves défenseurs de la Patrie, 188 chemises, 9 paires de bas, 1 paire de guêtres, 7 aunes et demie de toile, 2 habits complets de garde nationale, 753 liv. en assignats, et 81 l. 15 s. en numéraire. Cette offrande, disent-ils, est modique; mais le courage ne la dédaignera pas, lorsqu'il saura que c'est le partage de l'absolu nécessaire

Ils demandent à la Convention qu'elle les autorise à changer le nom de Châteauneuf en celui de *Pont-Sornin*; celui de Saint-Maurice, en celui de *Sornin*, et celui de Saint-Martin-de-Lixy en celui de *Lixy*.

Enfin ils invitent la Convention à rester à son poste. « N'en sortez, disent-ils, que lorsque vous pourrez dire aux Français: vous avez vaincu

(1) P.V., XXXIII, 112. Bⁱⁿ, 19 vent.; Ann. patr., p. 1936.

(2) P.V., XXXIII, 112-113. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t) et 22 vent. (suppl^t).

les despotes; vous avez annoncé aux peuples leurs droits; vous êtes libres; vivez heureux sous l'empire des lois et de la raison ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

41

Le citoyen Claude Gaffel représente que, pendant qu'il étoit au service, il est mort un de ses oncles; que quoiqu'il soit son unique héritier, cependant il a été dépouillé de sa succession par d'autres parens plus éloignés. Il demande d'être rétabli dans ses droits.

Renvoi au comité de législation (2).

42

Le général Carteaux, détenu depuis plus de deux mois à la Conciergerie, prie la Convention de vouloir bien prononcer sur son sort.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

43

Le citoyen Béraud, chef du 2^{me} bataillon de la Nièvre, rend compte du courage héroïque d'Alexis Dumoulin, né à Collan, district de Tonnerre, volontaire dans son bataillon. Ce brave guerrier, dans une sortie faite le 6 octobre (vieux style), lors du blocus de Maubeuge, ayant eu le bras gauche emporté d'un coup de canon, s'écria : Commandant, il m'en reste encore un pour la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction (4).

[Falaise-sous-Maubeuge, 5 pluv. II] (5).

« Chef du bataillon de la Nièvre, je dois faire connoître aux Représentants du peuple, les victimes courageuses de la Liberté.

La Convention ne verra pas sans intérêt, le citoyen Alexis Demoulin, natif de Collan, district de Tonnerre, départ^t de l'Yonne, défenseur de la République dans le bataillon que je commande. Ce jeune guerrier, dans ma sortie du 6 octobre (vieux style), faite lors du blocus de Maubeuge, a reçu un coup de feu qui lui emporta le bras gauche. Souffrant des plus fortes angoisses, il me dit : « Commandant, je n'ai qu'un bras d'emporté il m'en reste un autre pour la République ». Je te prie, Prési-

(1) P.V., XXXIII, 113. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1936.

(2) P.V., XXXIII, 114.

(3) P.V., XXXIII, 114. *Ann. patr.*, p. 1928 ; *J. Fr.*, n^o 531 ; *Mess. soir*, n^o 568 ; *Mon.*, XIX, 658 ; *J. Lois*, n^o 527 ; *Rép.*, n^o 79 ; *C. Eg.*, n^o 568 ; *C. univ.*, 20 vent. ; *J. Matin*, n^o 573 ; *J. Sablier*, n^o 1185 ; *M.U.*, XXXVII, 301.

(4) P.V., XXXIII, 114. Bⁱⁿ, 18 vent. ; *Mon.*, XIX, 658 ; *M.U.*, XXXVII, 311 ; *Ann. patr.*, p. 1931 ; *J. Fr.*, n^o 531 ; *C. univ.*, 19 vent., *J. Sablier*, n^o 1185.

(5) F⁷⁷ 1022, pl. 1.

dent, de faire admettre à la Barre ce Républicain sans-culottes, comme un honneur dû aux héros de la Liberté. La Convention N^o jugera si comme ces derniers, il a droit à la reconnaissance nationale, ce ne sera pas le seul que je présenterai à la Convention, j'en jure par l'intrépidité des volontaires que j'ai l'honneur de commander. S. et F. »

BÉRAUD.

44

Les officiers municipaux de la commune de Saint-Martin (1), district de La Réole, annoncent qu'ils envoient à la monnaie de Bordeaux l'argenterie de leur église; que leurs concitoyens ont fait don à la patrie de 29 chemises, 30 livres de charpie et 168 l. 5 s. en argent. Ils ont donné 150 l. au cavalier équipé par la société populaire de Castel-Marat, et lui ont promis 250 l. par an.

Ils demandent que le nom de Saint-Martin que porte actuellement leur commune, soit changé en celui de *Montagne-sur-Drot*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

45

« Vous venez de consolider la République en donnant le coup de grace à l'aristocratie, écrit la société populaire de Beaune. Le peuple, jusqu'alors trop indulgent pour les monstres qui voulaient sa ruine, le peuple vous félicite de votre énergie, et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré son bonheur.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Beaune, 12 vent. II] (4)

« Citoyens représentans,

Vous venez de consolider la république en donnant le coup de grâce aux aristocrates. A la lecture du décret salutaire que vous venez de rendre et qui bannit à perpétuité tous les ennemis de la République. Les Républicains de notre Société ont délibéré au milieu des plus vifs applaudissements qu'il vous seroit fait une adresse de félicitations.

Oui, Citoyens Représentants, le peuple jusqu'alors trop indulgent pour les monstres qui voulaient sa ruine, le peuple vous félicite de votre énergie et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que son bonheur soit assuré.

Vive la République ! Vive la Montagne ! »

V. GUYARD, GAGÉ, VEILLET, LAVERDET, Ch. LAVIROTTE, ROUSSET fils, VINUNEUX-JOUVE, OUDOT fils, CHABERT, BONNARDOT, J. MONNOT, puiné, BAUZON-VALLÉE, GIROUX, fils, CHAUVEAU, PERTUISOT. [Suivent 146 autres signatures].

(1) Saint-Martin l'Herm.

(2) P.V., XXXIII, 114. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 115 ; *Ann. patr.*, p. 1936 ; Bⁱⁿ, 19 vent.

(4) C. 295, pl. 990, p. 25.